

ASSEMBLÉE NATIONALE

Legault, Brigitte
Mignault, Isabelle

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS

Bishop, Shirley

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Blanchet, Manon

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Payette, Daniel

MINISTÈRE DU TOURISME

Amar, Daniel

61133

Gouvernement du Québec

Décret 128-2014, 19 février 2014

CONCERNANT la bonification du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin de mettre en œuvre les mesures de la Politique économique – Priorité emploi qui contribueront à la lutte contre les changements climatiques

ATTENDU QUE l'article 46.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs élabore et propose au gouvernement un plan d'action pluriannuel sur les changements climatiques comportant notamment des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et que le ministre assume la mise en œuvre du plan d'action et en coordonne l'exécution;

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques par le décret numéro 518-2012 du 23 mai 2012, modifié par les décrets numéros 434-2013 du 24 avril 2013, 756-2013 du 25 juin 2013 et 90-2014 et 91-2014 du 6 février 2014, lequel identifie des priorités et des actions qui en découlent en vue de lutter contre les changements climatiques et établit un cadre financier;

ATTENDU QUE l'article 15.4.3 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (chapitre M-30.001) permet au ministre du

Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de conclure une entente avec le ministre responsable d'un ministère dont certaines activités permettent la mise en œuvre de mesures que comporte le plan d'action pluriannuel sur les changements climatiques afin de lui permettre de porter au débit du Fonds vert les sommes pourvoyant à ces activités;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 7 octobre 2013 la Politique économique – Priorité emploi qui comporte plusieurs nouvelles mesures qui contribueront aux objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports et de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation et prévoit une somme de 299,3 M\$ à être portée au débit du Fonds vert pour la mise en œuvre de ces mesures;

ATTENDU QU'il y a lieu de bonifier le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin d'y introduire les mesures de la Politique économique – Priorité emploi qui contribueront à la lutte contre les changements climatiques et d'y prévoir le cadre financier pour chacune d'elles;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

QUE soit approuvé le scénario de bonification du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin d'y introduire les mesures de la Politique économique – Priorité emploi qui contribueront à la lutte contre les changements climatiques et d'y prévoir le cadre financier pour chacune d'elles, et ce, conformément aux documents joints à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

61134

Gouvernement du Québec

Décret 129-2014, 19 février 2014

CONCERNANT l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 1 800 000 \$ à la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec pour le financement de ses activités en 2013-2014

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite conclure une entente avec la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) afin de lui verser une subvention d'un montant maximal de 1 800 000 \$ pour l'exercice